

**Province de Québec  
M.R.C. d'Arthabaska  
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le **4 mars 2013** à 19h30, au bureau municipal, au 25 rue Des Loisirs.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère  
Mélanie Vogt, conseillère  
Colette Gagnon, conseillère  
Denis Giguère, conseiller  
Justin Chabot, conseiller

Est absent :

Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, M. Alain St-Pierre. Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 30.

**Ordre du jour**

1. Mot du maire ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des minutes de la dernière séance ;
4. Adoption des comptes pour la période du 4 février au 4 mars 2013;
5. Affaires nouvelles de l'assistance ;
6. Adoption de l'amendement au règlement 2012-12 de tarification à l'article 2.3 afin d'y ajouter la résolution 2013-07 sur l'ajout de frais de réservation/annulation et la fixation du tarif de location du local Desjardins;
7. Décompte progressif EXP – projet d'égout pluvial ;
8. Dérogation 23, rue Béréli ;
9. Résultats de l'ouverture des soumissions diverses ;
10. Résolution Hockey mineur Estrie ;
11. Rapport d'insatisfaction des chemins d'hiver ;
12. WiFi – routeur Salle Desjardins et du Pavillon ;
13. Dépôt des états financiers de la Municipalité de Saint-Albert 2012 ;
14. Suivi des dossiers du mois en cours ;
15. Lecture de la correspondance ;
16. Comités;
17. Varia ;
18. Période de questions de l'assistance ;
19. Levée de la séance ordinaire du 4 mars 2013.

**Mot du maire**

M. St-Pierre souhaite la bienvenue aux citoyens présents dans la salle et déclare la séance ouverte.

**2013-31 Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

**Que** l'ordre du jour du 4 mars 2013 soit adopté et que le varia demeure ouvert.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-32 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 février 2012**

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

**Que** le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 4 février 2013 soit adopté tel que rédigé.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-33 Approbation des comptes pour la période du 4 février au 4 mars 2013**

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter les comptes à payer suivants, tels que présentés au journal des déboursés, dont une copie a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dits comptes à payer :

Registre des chèques # 1262 à 1352 pour un montant total de 100 589,89 \$

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-34 Adoption de l'amendement 2013-02 au règlement 2012-12 de tarification à l'article 2.3 afin d'y ajouter la résolution 2013-07 sur l'ajout de frais de réservation/annulation et la fixation du tarif de location du local Desjardins**

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Albert  
MRC d'Arthabaska

---

**Règlement numéro 2013-02  
AMENDANT LE RÈGLEMENT 2012-12 DE TARIFICATION À  
L'ARTICLE 2.3  
afin d'ajouter des frais d'annulation et réservation de même que le tarif  
de location du local Desjardins**

---

**ATTENDU QU'**en 2012, un certain nombre de réservations de la salle du Pavillon Général Maurice Baril ont été annulé à la dernière minute et ont occasionné des pertes de revenus;

**ATTENDU QU'**à la séance du 3 décembre 2012, le conseil a adopté le règlement 2012-12 de tarification qui inclut notamment les frais de location de salle;

**ATTENDU QUE** depuis le début du mois de janvier 2013, le local Desjardins, anciennement occupé par la Place des Jeunes, est maintenant disponible pour la location lors de réunions d'affaires ou de famille;

**ATTENDU QU'**un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 4 février 2013 par Mme Colette Gagnon, conseillère;

**ATTENDU QU'**à la séance ordinaire du 14 janvier 2013, le conseil municipal de Saint-Albert a adopté la résolution 2013-07 sur l'ajout de frais de réservation/annulation et la fixation du tarif de location du local Desjardins;

**EN CONSÉQUENCE**, afin de consigner la tarification de ces éléments dans un même règlement, il est proposé par M. Denis Giguère, **et résolu à l'unanimité des conseillers**

**Qu'il soit ordonné et statué par le Conseil de la Municipalité de Saint-Albert, et ledit Conseil ordonne et statue par le présent règlement amendant l'article 2.3 du règlement 2012-12 de tarification**, ainsi qu'il suit, à savoir:

## **Article 2 FRAIS**

### **2.3 Location salle du Pavillon du Général Maurice Baril :**

La Municipalité de Saint-Albert loue la salle communautaire du Pavillon pour un montant de 250,00 \$ par jour. Ce tarif de location inclut l'accès au vestiaire, aux salles de bains, à la cuisine ainsi que les frais de ménage. La capacité maximale de cette salle est de 225 personnes.

Le tarif de location est réduit à 50,00\$ pour les organismes sans but lucratifs (OSBL) locaux lorsque ces derniers utilisent la salle pour des activités qui impliquent un repas et/ou un prix d'entrée afin de couvrir les frais de conciergerie.

Des frais supplémentaires de 50,00\$ sont chargés pour l'utilisation du système de son de la Municipalité (console, haut-parleurs, radio AM/FM/CD ainsi que le micro). De plus, si le locataire désire faire monter la salle (installation des tables et/ou chaises selon un plan défini par le locataire), des frais supplémentaires de 50,00\$ sont chargés. La Municipalité de Saint-Albert peut également mettre à la disposition des locataires, une cafetière de 100 tasses moyennant un dépôt remboursable de 100\$ pour couvrir les frais éventuels de vol ou bris. Les demandes pour le système de son, le montage et/ou la cafetière doivent être formulées au plus tard une semaine avant la date de la location. Les OSBL locaux n'ont pas à déboursier de frais pour le système de son, mais ils doivent en faire la demande dans le même délai prescrit plus haut. De plus, les OSBL doivent procéder eux-mêmes au montage de la salle.

Des frais de réservation s'ajoutent aux contrats de location, soit 100\$ pour la salle du Pavillon Général Maurice Baril. Advenant l'annulation de la réservation, les frais de réservation seront conservés par la municipalité.

#### **2.3.1 Location salle du Local Desjardins :**

Le tarif de location pour le local Desjardins est de 100\$ par jour pour les particuliers et/ou les entreprises. Ce tarif de location inclut l'accès à une salle de bains, un réfrigérateur et les frais de ménage. La capacité maximale de cette salle est de 40 personnes.

Le tarif de location est réduit à 50,00\$ pour les organismes sans but lucratifs (OSBL) locaux lorsque ces derniers utilisent la salle pour des activités qui impliquent un repas et/ou un prix d'entrée afin de couvrir les frais de conciergerie.

Des frais supplémentaires de 50,00\$ sont chargés si le locataire désire faire monter la salle (installation des tables et/ou chaises selon un plan défini par le locataire). La Municipalité de Saint-Albert peut également mettre à la disposition des locataires, une cafetière de 100 tasses moyennant un dépôt remboursable de 100\$ pour couvrir les frais éventuels de vol ou bris. Les demandes pour le montage de la salle et/ou la cafetière doivent être formulées au plus tard une semaine avant la date de la location. Les OSBL doivent procéder eux-mêmes au montage de la salle.

Des frais de réservation s'ajoutent aux contrats de location, soit 50\$ pour le local Desjardins. Advenant l'annulation de la réservation, les frais de réservation seront conservés par la municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Albert, ce 4 mars 2013.

---

Alain St-Pierre,  
Maire

---

Suzanne Crête,  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**AVIS DE MOTION : 4 février 2013**

**ADOPTION : 4 mars 2013**

**ENTRÉE EN VIGUEUR: 5 mars 2013**

**2013-35 Décompte progressif no.5 final pour le projet d'égout pluvial au village**

**Attendu qu'**EXP a fait parvenir à la Municipalité le décompte progressif no.5 final relativement aux travaux d'égouts pluviaux au village effectués en 2011 par l'entreprise GNP;

**Attendu que** le dit décompte de 39 493.79 \$ a été vérifié par Mme Suzanne Crête, directrice générale;

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

**Que** la Municipalité de St-Albert accepte de payer le montant dû de ce décompte no.5 final.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-36 Demande de dérogation de M. Gilles Arsenault – 23 rue Béréli**

**Attendu que** le 14 janvier 2013, le conseil a adopté la résolution 2013-04 afin d'autoriser la demande de dérogation de 4 pieds carrés supplémentaires pour le garage de M. Arsenault;

**Attendu que** le règlement de zonage 2007-08 à l'article 7.8 stipule que la superficie maximale d'un bâtiment accessoire (garage) est limitée à 100 mètres carrés (1076 pieds carrés);

**Attendu que** c'est l'arpenteur-géomètre, M. Carl Lefebvre, qui a avisé la Municipalité de l'irrégularité lors de l'établissement du certificat de localisation exigé à M. Arsenault à l'émission du permis de construction;

**Attendu que** la dérogation aurait dû être de 16.99 pieds carrés au lieu de 4 puisque la mesure doit être prise sur la superficie totale du bâtiment (avec l'épaisseur des murs) et non seulement sur le solage;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

**Que** la demande de dérogation corrigée à 16.99 pieds carrés du garage soit autorisée.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-37 Résultats suite à l'ouverture des soumissions 2013 avant taxes**

Suite à l'ouverture des soumissions, les résultats sont les suivants :

**Abat-poussière**

Entreprises Bourget inc. 0.19\$ / litre

**Marquage de chaussée**

Lignes Maska 174.00\$ / km  
Dura-Lignes 199.00\$\$ / km  
Gestion Pro-Ligne 200.00\$\$ / km

**Réparation d'asphalte**

Les Entreprises Patrick Lavigne inc. 178.00\$ / tonne métrique  
Smith Asphalte inc. 178.00\$ / tonne métrique  
Pavage Veilleux (1990) inc. 168.00\$ / tonne métrique

**Fauchage**

Pascal Béguin 6000.00\$ forfaitaire  
Les Entreprises Alain Bélanger et Fils inc. 4895.55\$ forfaitaire  
9253-4015 Québec inc. 4520.00\$ forfaitaire  
Entreprise David Martel N/D

**Balayage de la chaussée**

Planage d'asphalte Expert inc. 4706.49\$ forfaitaire  
M & D Aménagement N/D

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de St-Albert accorde les contrats aux plus bas soumissionnaires soit : 9253-4015 Québec inc. pour le fauchage, Lignes Maska pour le traçage de lignes sur le pavé et dans le stationnement du Pavillon du Général Maurice Baril, Les Entreprises Bourget pour l'épandage d'abat-poussière, Planage d'asphalte Expert pour le balai mécanique, Pavage Veilleux pour la réparation d'asphalte.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-38 Frais de non-résidents pour le hockey mineur**

**Attendu que** la Municipalité de St-Albert a signé une entente globale de loisirs et de culture avec la Ville de Victoriaville pour une période de 5 ans, à compter de 2013, qui permet aux citoyens albertois d'avoir un accès illimité à toutes les infrastructures de cette localité;

**Attendu que** la seule activité qui ne peut être pratiquée à Victoriaville est le hockey mineur puisque la Fédération du hockey mineur oblige les hockeyeurs albertois à jouer à Warwick;

**Attendu que** les frais de non-résidents chargés par la Ville de Warwick pour le hockey mineur ne cessent d'augmenter d'année en année :

Année 2006 : 189,00 \$  
Année 2007 : 194,00 \$  
Année 2008 : 199,00 \$  
Année 2009 : 205,00 \$  
Année 2010 : 215,00 \$  
Année 2011 : 220,00 \$  
Année 2012 : 250,00 \$  
**Année 2013 : 730,00 \$**

**Attendu que** la Ville de Victoriaville a confirmé à la Municipalité de St-Albert qu'elle est prête et capable de recevoir les hockeyeurs albertois dans ces arénas;

**Attendu que** M. Alain St-Pierre, maire, a engagé des pourparlers avec le président de la Fédération de la ligue d'hockey mineur de l'Estrie, M. Gérard Bélanger, afin de demander la possibilité de transférer les joueurs albertois à Victoriaville;

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

**Que** la Municipalité de Saint-Albert demande à la Fédération du hockey mineur de l'Estrie d'autoriser les hockeyeurs albertois à jouer dans les équipes de Victoriaville.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-39 Rapport d'insatisfaction des chemins d'hiver**

**Attendu que** la Municipalité désire faire part de son insatisfaction sur la qualité du travail accompli par l'entrepreneur de chemins d'hiver, Services Montérégie pour les saisons hivernales 2010-2011, 2011-2012, 2012-2013;

**Attendu que** le contrat de déneigement des chemins d'hiver vient à échéance à la fin de la saison hivernale actuelle, et donc que la Municipalité de St-Albert doit préparer un prochain appel d'offres pour les prochains hivers;

**Attendu qu'**en vertu des dispositions légales (*Article 935 du Code municipal*) concernant l'évaluation de rendement insatisfaisant qui seront prochainement adoptés par le gouvernement, la municipalité pourra rédiger un rapport de rendement insatisfaisant pour pouvoir rejeter une soumission reçue lors d'un appel d'offres;

**Attendu que** la Municipalité de St-Albert a réalisé des vérifications auprès de son avocat;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité de St-Albert mandate Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour colliger les informations et rédiger un rapport de rendement d'évaluation insatisfaisant de l'entité légale ayant le contrat de chemins d'hiver avec la municipalité, soit Services Montérégie.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-40 Transmission du rapport de rendement insatisfaisant des chemins d'hiver**

**Attendu que** lors de la présente séance, Mme Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, a déposé une lettre et un rapport de rendement insatisfaisant sur les chemins d'hiver par Services Montérégie aux membres du conseil;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

**Que** le conseil municipal de St-Albert a pris connaissance du rapport et de la lettre déposés le 4 mars 2013 et donne mandat à Mme Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, de les transmettre à l'entrepreneur Services Montérégie.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-41 Routeur Wi-Fi pour les salles du Pavillon et Desjardins lors de location**

Point reporté à une séance ultérieure, car manque d'informations à ce sujet pour le moment.

**2013-42 Dépôt des états financiers 2012 de la Municipalité de St-Albert**

Proposé par Mme Mélanie Vogt, conseillère

**Que** les états financiers pour l'année 2012 soient adoptés tel que déposés.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-43 Congrès COMBEQ**

**Attendu que** le congrès annuel de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) se tiendra les 25, 26 et 27 avril 2013 au Loews Hôtel Le Concorde de Québec et que le coût pour l'inscription est de 550\$ (avant taxes) pour l'inspecteur;

**Attendu que** cette dépense avait été prévue au budget 2013 de la Municipalité de St-Albert;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

**Que** la Municipalité de St-Albert paie l'inscription de l'inspecteur municipal pour ce congrès annuel.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-44 Panneaux aux entrées des domaines résidentiels pour identifier les rues**

**Attendu que** le bureau municipal reçoit bon nombre de visiteurs chaque année qui recherchent des rues à l'intérieur des domaines résidentiels sur son territoire, soient les domaines Mon Repos, Béréli et Royal;

**Attendu qu'**une épreuve d'enseignes indiquant les rues à l'intérieur de chaque domaine a été réalisée par l'entreprise Top Design, et présentée aux membres du conseil;

**Attendu que** des fonds avaient été prévus au budget 2013 de la Municipalité de St-Albert pour des enseignes;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de St-Albert commande 2 enseignes illustrant les rues à l'intérieur des 3 domaines résidentiels pour une somme de 1200\$ chacune (avant taxes) et que celles-ci soient installées au printemps 2013 aux entrées des dits domaines.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers



**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-45 Travaux d'aménagement du puits desservant le bureau municipal, le Pavillon du Général Maurice Baril et la patinoire suite aux demandes de correction du MDDEP**

**Attendu que** le 20 décembre 2012, le Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a réalisé une visite du puits de la municipalité;

**Attendu que** suite à cette visite, le MDDEP a fait parvenir une lettre à la Municipalité lui obligeant à réaliser des correctifs à son installation afin de réduire le risque de contamination de l'eau et de prévenir le ruissellement d'eau vers le puits;

**Attendu que** la Municipalité a demandé à l'entreprise Groupe Puitbec, qui a autrefois creusé ce puits, une soumission pour les équipements nécessaires et la démarche adéquate pour régler le problème;

Proposé par Mme Diane Kirouac, conseillère

**Que** la Municipalité de St-Albert autorise l'inspecteur municipal, M. Clément Paquet, a réalisé les travaux suivants :

- Soulever la cabane du puits;
- Étendre et compacter un voyage de concassé fin;
- Couler un dalle de béton sur le gravier compacté;
- Allonger le tuyau du puits;
- Couvrir la tête du puits par un couvercle étanche;
- Remettre la cabane sur le puits.

**Que** la Municipalité accepte la dépense d'environ 1000\$ pour la réalisation de ces travaux et l'achat des équipements nécessaires à son exécution.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-46 Résolution d'appui au Grand Défi de Victoriaville**

**Attendu que** le comité organisateur du Grand Défi de Victoriaville a fait parvenir à la municipalité une demande d'appui pour la tenue 2013 de cet évènement sportif;

**Attendu que** cette année, le Grand Défi prévoit circuler sur les routes de St-Albert le samedi, 11 mai 2013, en étant escorté par la Sûreté du Québec;

Proposé par M. Denis Giguère, conseiller

**Que** la Municipalité de St-Albert autorise le Grand Défi de Victoriaville à circuler sur ces routes lors de son édition 2013.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**2013-47 Achat d'une tablette numérique ou un mini-ordinateur pour le maire**

**Attendu que** M. Alain St-Pierre, maire, a fait une demande à la Municipalité de St-Albert afin d'acquérir une tablette numérique ou un mini-ordinateur pour faciliter la réalisation de son mandat de maire lors de réunions d'affaires et diminuer la quantité de documents imprimés;

Proposé par Mme Colette Gagnon, conseillère

**Que** la Municipalité de St-Albert autorise M. le maire à acquérir une tablette numérique ou un mini-ordinateur pour une somme maximale de 1000\$.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

**Certificat de disponibilité de crédit**

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le compte mentionné ci-haut.

Signé, ce 4 mars 2013.

---

Suzanne Crête, g.m.a.  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**2013-48 Levée de la séance du 4 mars 2013**

Proposé par M. Justin Chabot, conseiller

**Que** la séance du 4 mars 2013 soit levée à 20h17.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers

---

Alain St-Pierre, maire

---

Suzanne Crête, directrice-générale/  
secrétaire-trésorière